

c'est à peu près la vingtième répétition du même argument.

M. Fulton: Relativement à ce rappel au Règlement, je signale que le ministre n'a pas été assez longtemps ici pour entendre 20 discours.

L'hon. M. Lesage: Je l'ai certainement été. Je n'imité pas le député de Kamloops; je ne suis pas allé à la pêche durant le débat.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

M. Fulton: Votre wagon entre en collision avec d'autres gens.

L'hon. M. Lesage: C'était un dimanche.

M. Fulton: C'est pis encore.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Comme le ministre vient de le signaler, le Règlement interdit les répétitions. Je dois reconnaître qu'à un stade aussi avancé du débat que celui que nous avons atteint, certains arguments nous sont devenus familiers. Toutefois, je ne suis pas, comme le ministre, en mesure de dire que les déclarations du députés qui a la parole sont, strictement parlant, des répétitions. C'est le représentant de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan), sauf erreur, qui a souligné il y a quelques jours qu'il serait impossible de prolonger le débat actuel autant qu'on le fait si l'on pouvait appliquer strictement la règle relative aux répétitions.

Je reconnais, comme le ministre, qu'on répète actuellement certains arguments mais je ne puis dire au pied levé si les paroles du député constituent une répétition directe des observations d'un autre député. Il faudrait procéder à un long examen du hansard avant de pouvoir l'affirmer. Je prie cependant l'honorable député de collaborer, d'aborder par exemple un nouvel aspect de la question.

M. Charlton: Je m'y efforçais, mais il n'est guère facile de ne jamais revenir sur ce qui a déjà été dit. Je puis cependant affirmer, monsieur l'Orateur, que je ne répétais rien de ce que j'ai déjà dit. Je reprenais tout simplement une citation dont on s'est servi maintes fois à la Chambre et qui est du ministre même. Il est plutôt malheureux que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage) ait parlé de pêche, car hier seulement le ministre de la Production de défense a indiqué qu'il aimait mieux la pêche qu'un débat à la Chambre. Comme l'atteste la page 5892 du hansard du 4 juillet, le ministre a dit:

Je m'excuse, mais tout mon temps a été pris par la pêche au saumon.

Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales ne savait peut-être donc pas, quand il a formulé sa remarque que, le

ministre de la Production de défense était allé à la pêche.

Revenant à mon propos, monsieur l'Orateur, je continue en disant que je me rappelle fort bien qu'à l'étape de la résolution, l'honorable député de Vancouver-Quadra a proposé qu'une date-limite soit inscrite dans le bill. Nous avons une déclaration du ministre de la Production de défense qui figure à la page 5636 du hansard du 28 juin 1955. Le ministre devait se croire à la pêche au saumon quand il a dit:

La situation est rendue au point où le Gouvernement doit insister pour que cette mesure législative soit adoptée. Si l'on avait dit plus tôt que l'inquiétude aurait été calmée,—je pense que celle des créditistes l'aurait été,—par l'adoption d'une limite de cinq ans, nous aurions pu retenir une telle proposition. Mais nous l'aurions fait sachant très bien qu'un autre prolongement serait nécessaire, étant donné que les travaux de mise au point des avions supersoniques dont je parle embrassent un programme de six ans et je crois que le programme visant les projectiles télécommandés prendra beaucoup plus de temps que cela.

Un peu plus loin, il déclare:

En tout cas, ce n'est plus le moment de faire des propositions à cet égard et, à mon avis, les députés peuvent être assurés que le Gouvernement mettra la loi au rancart, le ministère également, aussitôt que l'un et l'autre ne seront plus nécessaires. Cela s'est déjà fait et se fera encore.

Cette déclaration démontre que le ministre a la mémoire courte. Je ne prendrai pas le temps de répéter mot pour mot ce qu'a dit l'honorable député de Vancouver-Quadra, mais je suis sûr que tous les députés qui sont sincères et honnêtes se rappellent parfaitement que l'idée d'une limite de temps est venue en premier lieu de l'honorable député de Vancouver-Quadra. Le ministre de la Production de défense nous a ensuite informés qu'il déposerait sur le bureau de la Chambre tous les décrets du conseil. Je l'ai déjà dit, monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'on permette qu'on débatten le bill entier simplement parce qu'un décret du conseil a été déposé sur le bureau.

Hier, le premier ministre a déclaré à la Chambre, ainsi qu'en fait foi la page 5912 du hansard du 4 juillet 1955:

Je veux ajouter quelque chose qui rendra la situation un peu plus concrète et un peu plus précise...

Très peu, à mon avis, monsieur l'Orateur.

...ainsi qu'il a été possible en 1950 lorsque nous avons étudié la loi sur les pouvoirs d'urgence de l'époque, et lorsque l'honorable député d'Eglinton (M. Fleming), l'honorable député de Kamloops (M. Fulton), le ministre de la Justice (M. Garson) et moi-même avons collaboré à la rédaction des pouvoirs que nous allions inscrire dans ces règlements, dont l'honorable député d'Eglinton s'était dit parfaitement satisfait, après quoi, le bill a été adopté.

Et plus loin...